

METHODE CONTEXTUELLE

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Méthode d'interprétation qui s'appuie sur des éléments de contexte tant externes pour avoir une bonne compréhension d'une loi. Le contexte interne est par exemple lié à celui de l'énonciation et de l'application de la loi interprétée. Quant au contexte externe, il a trait aux autres lois ou à l'environnement du système juridique à un moment donné (Aspects sociaux, politiques, économiques, linguistiques, philosophiques, historiques, scientifiques ou technologiques). Cette approche contextuelle rappelle et s'appuie sur un principe en herméneutique d'après lequel un texte sorti de son contexte est un prétexte. Comparer **Méthode littérale**.

par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**